

LE FRANÇAIS, LANGUE DE TRAVAIL ET DE SERVICE

LE BREF

VOLUME 51 • NO 3

DÉCEMBRE 2022



RETOUR SUR L'AGA

Célébrations du 35e et
dévoilement du nouveau logo

P. 10

NOS DOSSIERS

Revendications politiques et
juridiques

P. 02



TABLE DES MATIÈRES

- 01 Mot du président
- 02 Nos dossiers - politiques
- 07 Nos dossiers - juridiques
- 10 Retour sur l'AGA
- 11 Représentations
- 13 Liste des présidences
- 14 Travail d'un membre
- 15 Profils de membres
- 17 Résolutions
- 18 Communiqués
- 19 Présence dans les médias
- 20 Annonces diverses



MOT DU PRÉSIDENT

Florian Arseneault



Chères et chers membres,

Comme chaque fin d'année, c'est l'heure de dresser notre bilan. L'année 2022 aura certes été très chargée pour l'AJEFNB, à commencer par les célébrations de notre 35e anniversaire! Encore une fois, plusieurs dossiers nous ont maintenu occupés, tant au niveau provincial que fédéral.

En effet, avec notamment nos poursuites, la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* du Canada ("LLO") et la révision de la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. ("LLONB"), en plus de l'élaboration du prochain Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 ("Plan d'action"), qui sera déterminant pour l'avenir de l'AJEFNB au cours des cinq prochaines années, l'actualité politique de cette année aura été riche en rebondissements. Si l'année 2022 s'est terminée en queue de poisson au niveau provincial, avec l'annonce décevante du premier ministre Blaine Higgs en ce qui concerne la révision de la LLONB, nous demeurons tout de même optimistes au

niveau fédéral pour l'année 2023; nous osons espérer que l'adoption de la LLO se fera dans les plus brefs délais et que le gouvernement fédéral annoncera prochainement qu'il bonifiera le financement du prochain Plan d'action.

Enfin, dans un tout autre ordre d'idées, vous aurez sans doute remarqué que l'AJEFNB est actuellement en période de renouvellement de ses adhésions. Encore une fois, je vous invite chaleureusement à renouveler vos adhésions. Votre appui est très important puisqu'il concrétise et accentue notre légitimité auprès des divers intervenants politiques, juridiques et communautaires. D'ailleurs, je suis très fier de vous annoncer que nous terminons cette année avec un nouveau record d'adhésions pour l'AJEFNB! En effet, nous terminons l'année avec 279 membres, alors que le dernier record, de 277 membres, remontait à 2008. Merci pour votre appui continu!

Florian Arseneault

Révision de la LLO-NB

On se rappellera que, le 15 janvier 2021, le gouvernement du N.-B. avait annoncé la nomination de deux commissaires, «qui entreprendront une révision de la *Loi sur les langues officielles*», laquelle devra être terminée au plus tard le 31 décembre 2021.

Cette annonce, qui était tant attendue, nous avait toutefois laissé sur notre appétit et nous avait déçu dans la mesure où nous constatons que le premier ministre persistait à y voir l'occasion de «trouver des manières d'améliorer l'accès aux deux langues officielles pour tous les gens du Nouveau-Brunswick».

En effet, pareille question est contraire à la raison d'être de la LLONB, dont le but, nous disait le législateur la veille de son adoption, « est de permettre aux citoyens du Nouveau-Brunswick de pouvoir vivre dans leur langue, qu'ils soient francophones ou anglophones ».

Le 26 février 2021, on apprenait que la province nommait la juge Yvette Finn et John McLaughlin, ancien sous-ministre de l'éducation et du Développement de la petite enfance, comme commissaires chargées d'entreprendre une révision de la LLO-NB.

Le 21 juillet, notre président, Me Arseneault, et

notre directeur général, Me Vienneau, avaient rencontré les commissaires Finn et McLaughlin. Pour cette occasion, un mémoire a été soumis aux commissaires, lequel portait principalement sur le système de justice et sur deux enjeux juridiques où l'AJEFNB a déployé plusieurs efforts et ressources au cours des dernières années : 1) les dispositions entourant le mandat, les pouvoirs, les obligations et le processus de nomination du commissaire aux langues officielles; et 2) l'administration de la justice.

Lors de cette rencontre, nous avons également discuté des autres dispositions de la LLONB qui nécessitent des changements, telles que celles qui se rattachent à l'effectivité de la loi, ainsi que des recommandations antérieures émises par l'AJEFNB lors du dernier processus de révision de la LLONB en 2012.

Le 15 décembre 2021, les commissaires ont déposé leur rapport, qui contenait en tout 33 recommandations. Dans son ensemble, l'AJEFNB avait accueilli positivement ce rapport. Or, depuis le dépôt du rapport des commissaires, ce fut le silence totale à Fredericton, jusqu'à tout récemment...

Afin d'accélérer les choses et demeurer proactif dans ce dossier, l'AJEFNB avait d'ailleurs préparé, conjointement avec la SANB, un projet de loi de la LLONB, que nous avons présenté le 4 avril 2022 au Chef de cabinet du premier ministre, au Président du cabinet des sous-ministres et Sous-ministre de la SDR, le Sous-ministre adjoint des Affaires intergouvernementales et la Directrice principale des Langues officielles des Affaires

intergouvernementales. Les rétroactions que nous avons eu à la suite de cette rencontre étaient positives et nous étions confiants que nos efforts allaient éventuellement porter fruit.



Source, crédit et droits d'auteur: Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Fredericton, le 4 avril 2022 - Sur la photo, on peut voir, de gauche à droite, le président de la SANB, Alexandre-Cédric Doucet, ainsi que Me Érik Labelle Eastaugh, membre du CA de l'AJEFNB et Directeur de l'Observatoire international des droits linguistiques.

Ce projet de loi avait d'ailleurs également servi d'assise pour une grande rencontre qui s'est déroulée à Fredericton les 30 et 31 mars 2022. En effet, à l'initiative de la SANB, les organismes acadiens et francophones avaient uni leurs forces afin de former « l'équipe Acadie » et ainsi se rendre à Fredericton dans le but de rencontrer divers élu(e)s des différents partis politiques afin de souligner l'importance de procéder à une révision imminente de la LLONB et d'expliquer les demandes de la communauté acadienne et francophone.

Quelques semaines après ces rencontres, le premier ministre Blaine Higgs avait annoncé publiquement qu'il commenterait enfin le rapport des commissaires d'ici la fin juin 2022. Encore le 10 juin dernier, ce dernier avait réitéré sa promesse. Or, contre toute attente, et ce à la toute

dernière minute, le 30 juin, le PM Higgs a fait volte-face en annonçant qu'il allait seulement commenter le rapport des commissaires à l'automne 2022!

Finalement, ce fut bien le 12 décembre dernier que le PM Higgs annonça enfin les intentions de son gouvernement en ce qui concerne la révision de la LLONB.

Avec toutes ses tergiversations, qui nous ont forcées à patienter pendant tout ce temps, le PM Higgs nous aura finalement offert une réponse qui s'apparente plutôt à une « non-réponse », ignorant du même coup complètement les 33 recommandations des commissaires. En effet, dans une conférence de presse qui aura duré à peine 10 minutes, le PM Higgs a fait l'annonce que son gouvernement avait seulement l'intention de créer un Secrétariat des langues officielles, qui relèvera du ministère des Affaires intergouvernementales, et qui aura pour but principal de « supporter et promouvoir le bilinguisme ainsi que l'apprentissage des deux langues officielles ».

Bien que de créer un Secrétariat des langues officielles est une bonne idée en soi, les propos du PM Higgs nous laissent toutefois dubitatifs. En effet, ce Secrétariat ne répond aucunement aux besoins de la communauté francophone et il y a lieu de se demander si ce dernier ne cherche pas plutôt une façon de se déresponsabiliser de ses obligations en matière de langues officielles alors qu'il est lui-même, on se le rappelle, le ministre responsable de l'application de la LLONB. Qui plus est, la coordination de ce Secrétariat, qui relèvera du ministère des Affaires intergouvernementales,

semble vouée à l'échec, puisqu'il n'aura vraisemblablement aucune autorité et influence sur les autres ministères.

Pendant la majorité de la conférence de presse, le PM Higgs s'est plutôt borné à ne vouloir parler que des façons à rendre notre province davantage bilingue et comment promouvoir l'apprentissage d'une deuxième langue officielle (pour les anglophones surtout). Encore une fois, ceci démontre que le PM Higgs n'a toujours rien appris de l'objet et de la raison d'être de la LLONB. En matière de langues officielles et de droits linguistiques, le PM Higgs est un cancre. Encore une fois, nous le réitérons, aussi louable puisse être l'objectif de vouloir faire la promotion de l'apprentissage d'une seconde langue, cela n'a rien à voir avec la LLONB et son processus de révision.

Enfin, pour rajouter l'insulte à l'injure, le PM Higgs a même eu l'audace de se faire passer lui-même comme la victime en indiquant que les critiques à son égard sont injustes et seulement basées sur le fait qu'il n'est pas bilingue, en plus de nous dire que les francophones devraient être reconnaissants que leur gouvernement ne leur a rien enlevé! Pareil commentaire est tout simplement indigne d'un premier ministre censé représenter l'ensemble de sa population. S'il s'est attiré des critiques au cours des dernières années, ce n'est pas en raison de son unilinguisme, mais bien en raison de son incompetence et de son incompréhension en matière de langues officielles et de droits linguistiques.

Dans les prochaines semaines, l'AJEFNB va donc continuer de suivre de près ce dossier et va collaborer avec les autres organismes partenaires afin de déterminer quelles pourraient être les prochaines actions à entreprendre du côté des organismes de la société civile francophone et acadienne.

Modernisation de la LLO FÉDÉRALE

Comme on le sait maintenant, le 1er mars dernier la ministre des Langues officielles, Ginette Petitpas Taylor, avait déposé le projet de loi C-13 visant à moderniser la *Loi sur les langues officielles* du Canada.

À l'instar du dernier projet de loi C-32, l'AJEFNB était ravi de constater l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada, tout en reconnaissant qu'il doit protéger et promouvoir davantage le français, car il est en situation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord en raison de l'usage prédominant de l'anglais. Le projet de loi C-13 semble d'ailleurs avoir une portée plus large que l'ancien projet de loi C-32, mort au feuillet en 2021.

Ce projet de loi en est maintenant rendu à l'étape d'examen en comité à la Chambre des communes, suite à la deuxième lecture qui s'est terminé le 30 mai 2022. D'ici la sanction royale, l'AJEFNB va continuer de suivre de près ce dossier, qui malheureusement semble être figé dans la glace, en raison notamment des nombreux amendements qui sont demandés par plusieurs intervenants et des impasses procédurales en Comités.

Consultations avec la MINISTRE PETITPAS TAYLOR et le financement de base des AJEF

On se rappellera, le 20 juillet 2022, notre directeur général, Me Alexandre Vienneau, et notre agente de projets, Mme Sue Duguay, ont participé aux consultations de la Ministre Petitpas Taylor, à Moncton, en marge de l'élaboration du prochain Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 (« Plan d'action »).

Lors de cette rencontre, Me Vienneau avait fait une courte allocution concernant l'importance d'avoir une magistrature complètement bilingue et l'importance pour le gouvernement fédéral de financer adéquatement le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les langues officielles afin de favoriser l'épanouissement des organismes comme l'AJEFNB, qui oeuvrent activement à favoriser l'accès à la justice en français et le respect et la progression des droits linguistiques des francophones en milieu minoritaires partout au Canada.

Plus précisément, Me Vienneau avait expliqué à la Ministre Petitpas Taylor que le manque de juges bilingues au sein des tribunaux, dont les juges sont nommés par le gouvernement fédéral, ne permet pas d'atteindre l'égalité réelle devant les tribunaux pour les justiciables francophones en situation minoritaire.

Le mois dernier, l'AJEFNB a par ailleurs fait parvenir une demande de financement pluriannuel (2023 à 2028) à Justice Canada concernant le financement de base de l'AJEFNB. Dans sa demande, l'AJEFNB a

fait valoir qu'elle est actuellement sous-financée en matière de financement de base et que l'approche de financement par "projets" préconisée par Justice Canada ne permet tout simplement pas d'assurer une stabilité et une pérennité pour les AJEF.

Dans sa demande, l'AJEFNB a indiqué qu'elle souhaiterait embaucher à temps plein: 1) une Direction générale, 2) une Direction responsable de l'administration, la comptabilité et les finances, 3) une Direction des communications ainsi 4) qu'un(e) Chargé(e) de projets. Ces quatre postes constituent, à notre avis, le minimum nécessaire pour permettre à notre association de non seulement pouvoir survivre, mais également lui permettre de s'épanouir et ainsi augmenter sa capacité à représenter et communiquer efficacement avec la communauté de langue officielle en situation minoritaire du N.-B.

D'ailleurs, ces quatre postes constituent le socle de la plupart des organismes communautaires similaires au nôtre. Afin d'assurer la stabilité et l'essor de notre association, il est primordial que ces postes soient financés par un financement de base permanent. Il convient de noter que le financement que reçoit actuellement l'AJEFNB lui permet seulement d'embaucher une direction générale à temps plein ainsi qu'une adjointe administrative à temps partiel. Qui plus est, la direction générale doit également cumuler plusieurs autres fonctions afin de faire survivre notre association. Bref, nous attendons donc avec impatience l'annonce du prochain Plan d'action afin de voir si notre désir de vouloir prendre de l'expansion se concrétisera.

FERMETURE DES TRIBUNAUX dans la Péninsule acadienne



Palais de justice de Caraquet

Le 24 novembre 2021, c'était avec grande déception que l'AJEFNB avait appris, par voie de communiqué de presse du gouvernement du Nouveau-Brunswick, que ce dernier prenait la décision unilatérale de fermer le palais de justice de Caraquet, de transférer ses dossiers au palais de justice de Bathurst et de transformer le palais de justice de Tracadie en un tribunal satellite.

Le 30 juin 2022, c'est avec encore plus de déception que nous avons appris que le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait aussi décidé de fermer définitivement le palais de justice de Tracadie et de transférer tous ses dossiers au Palais de justice de Bathurst.

En guise de rappel, le 23 février 2022, une requête en révision judiciaire a été déposée par le Forum des maires de la Péninsule Acadienne Inc. ("Forum des maires de la PA") afin de tenter de faire invalider ces décisions gouvernementales.



Palais de justice de Tracadie

Au mois d'août 2022, les parties ont débattu, au terme d'une audience qui s'est déroulée par téléphone à la Cour du Banc du Roi à Bathurst, d'une motion qui avait été déposée par le Cabinet du Procureur général, qui alléguait que le Forum des maires de la PA n'avait pas la qualité pour agir de cette affaire.

Le 22 septembre 2022, la Cour du Banc du Roi a rendu sa décision, dans laquelle elle a donné raison au Forum des maires de la PA, en déterminant qu'il avait la qualité pour agir dans ce dossier.

En ce qui concerne l'audience de la requête, elle ne sera probablement pas entendu dans l'immédiat puisque les parties en sont encore à échanger de la preuve au dossier.

AJEFNB c JUSTICE CANADA Poursuite concernant le financement de base des AJEF

Depuis que la Cour d'appel fédérale a rendu son jugement dans l'affaire FFCB le 28 janvier 2021, les procédures judiciaires ont repris leur cours normal dans ce dossier. En effet, nos avocats au dossier, Me Gabriel Poliquin et Me Érik Labelle Eastaugh, ont récemment déposé le dossier de preuve de AJEFNB.

À titre de rappel, l'AJEFNB argumente que la décision du ministère de la Justice du Canada, en date du 28 mars 2013, d'éliminer le financement de base que recevait l'AJEFNB depuis 2003, était contraire aux paragraphes 41(1) 41(2) de la *Loi sur les langues officielles* du Canada.



Me Gabriel Poliquin



Me Érik Labelle Eastaugh

Source des photos: <https://cazaaikaley.com/>

AJEFNB c PNB ET CLONB

On se rappellera que le 10 janvier 2022, la Cour du Banc du Roi avait rendu sa décision concernant les motions préliminaires qui avaient été déposées par la Province et le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

Dans sa décision, la Cour avait indiqué que l'AJEFNB aurait dû procéder par requête en révision judiciaire en vertu de la règle 69 des *Règles de procédure* du N.-B. et non par voie de requête ordinaire en vertu de la règle 16.04. Le dépôt d'une requête en révision judiciaire étant hors délai, la Cour n'a pas autorisé l'AJEFNB à modifier sa requête. En effet, selon la Cour, l'AJEFNB devait procéder par voie de requête en révision judiciaire puisqu'elle sollicite la révision d'une décision administrative.

À cet égard, l'AJEFNB avait donc demandé la permission d'interjeter appel de la décision de première instance, car elle est fondée sur plusieurs erreurs. Cette permission lui a été accordée par la Cour d'appel du N.-B. et l'audition de l'appel a eu lieu le 18 octobre dernier, où Me Érik Labelle Eastaugh est intervenu au nom de l'AJEFNB.

L'AJEFNB est confiante qu'elle a su bien étayer le bien-fondée de sa position lors de l'audition de cet appel, et attend maintenant de voir ce que dira la Cour d'appel.

Intervention à la CSC AFFAIRE CSFTNO

À la suite de la décision de la Cour suprême du Canada ("CSC") d'entendre l'appel dans le dossier 39915 : *Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest ("CSFTNO"), A.B., et al. c. Ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des Territoires du Nord-Ouest, et al.*, l'AJEFNB avait soumis une demande de financement au Programme de contestation judiciaire ("PCJ") afin d'intervenir devant la CSC.

À titre de rappel, notre demande de financement avait été acceptée par le PCJ, dans ce dossier qui serait piloté par Me Erik Labelle Eastaugh, et qui porte notamment sur l'interprétation des articles 19 et 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ("Charte").

Au mois de septembre, nous avons donc soumis notre dossier de requête auprès de la CSC. Or, malheureusement, nous avons reçu une ordonnance de la CSC le 10 novembre dernier dans laquelle il était indiqué que notre demande d'intervention avait été refusée.

En effet, notre demande d'intervention a été refusée par la CSC puisque de son avis notre requête d'intervention soulève une question nouvelle, soit l'application des par. 16(1) et 20(1) de la Charte. Si notre intervention était autorisée, la CSC est d'avis qu'elle aurait eu pour effet d'élargir la portée de l'affaire.



La permission d'intervenir a également été refusée à l'Association du Barreau canadien et à la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc (FAJEF), puisque leurs requêtes en autorisation d'intervention soulèvent également une question nouvelle, soit l'interprétation et l'application de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, qui auraient aussi eu pour effet d'élargir la portée de l'affaire.

Au même titre, et pour les mêmes raisons, la permission d'intervenir a aussi été refusée à la Société de la francophonie manitobaine et à l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (conjointement), puisque leur requête en autorisation d'intervention soulève une question nouvelle, soit l'interprétation et l'application de l'art. 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*.

La permission d'intervenir a toutefois été accordée à la Chaire de recherche sur la francophonie canadienne en droits en enjeux linguistiques, au Commissaire aux langues officielles du Canada, à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, à la Commission nationale des parents francophones, à la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et à la Commission scolaire francophone du Yukon.

Plainte à la CLONB contre Service NB



COMMISSARIAT AUX
LANGUES OFFICIELLES DU
NOUVEAU-BRUNSWICK



OFFICE OF THE COMMISSIONER
OF OFFICIAL LANGUAGES
FOR NEW BRUNSWICK

Le 27 janvier 2022, l'AJEFNB avait déposé une plainte auprès de la Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick ("CLONB") concernant Service Nouveau-Brunswick ("SNB").

Au mois de décembre 2021, il avait été porté à notre attention par certains de nos membres pratiquant le droit au privé (immobilier et successoral) que SNB leur avait fourni un service inadéquat, qui contrevenait à la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick ("LLONB").

En effet, dans le cadre de leur travail, certains de nos membres doivent confirmer l'identité de leurs clients, notamment par l'entremise de certificats de naissance. Or, il arrive parfois que certains clients, pour diverses raisons, n'ont plus en leur possession leur certificat de naissance. Dans une telle situation, une demande doit être faite à SNB afin de recevoir un nouveau certificat de naissance.

Afin de recevoir plus rapidement la confirmation de l'identité (prénom et nom au complet), on peut faire une demande pour recevoir par courriel cette confirmation. Un courriel automatisé est alors envoyé par noreply@snb.ca. Or, plusieurs de nos membres nous indiquent que les noms reçus de leurs clients francophones comportant des accents (à, é, è, ù, â, ê, î, ô, û) étaient complètement illisibles. En effet, plusieurs de ces noms étaient affichés sous la

forme de caractères incompréhensibles (ex : !@#\$\$%? &*jø, etc.). Par conséquent, l'AJEFNB a déposé une plainte à la CLONB, affirmant que SNB, en tant qu' "Institution", au sens de la LLONB, avait violé les articles 27, 28 et 29 de la LLONB. En effet, il était évident, à notre avis, que ce service n'était pas égale envers nos deux communautés de langue officielle.

Le 10 mars 2022, nous avons reçu une réponse de la CLONB, nous indiquant qu'elle avait plutôt opté de régler la plainte avant de procéder à une enquête, conformément au paragraphe 43(10.1) de la LLONB. Ce faisant, la CLONB nous a partagé la lettre qu'elle a envoyé à SNB, dans laquelle elle indiquait notamment que :

" Le Commissariat estime que nos prénoms et noms de famille sont des composantes essentielles de notre identité, et certains noms et prénoms portent des accents dans la langue française, qui servent à préciser leur prononciation (â a ç ê ë ì î ò û ù et autres).

Or, les noms et prénoms français qui se trouvent dans certains courriels de confirmation que nous a fournis l' association sont complètement illisibles et incompréhensibles. En effet, les « confirmations » par courriel ne permettent aucunement aux avocats de vérifier l'identité de la personne faisant sujet d'un tel message."

Le 31 mars 2022, la CLONB nous a fait parvenir une autre lettre dans laquelle elle nous a informé que notre plainte avait été résolue. En effet, elle nous a acheminé une correspondance qu'elle a reçu de SNB lui indiquant que les services de technologie de SNB avaient installé un correctif pour ce défaut et que, depuis, aucun autre problème similaire n'avait été soulevé.

Pour l'instant, ce problème semble donc réglé. Si vous continuez de recevoir de telles confirmations de la part de SNB, nous vous invitons à nous contacter.



AGA 2022

RETOUR SUR LES CÉLÉBRATIONS DU 35^E

Le 16 septembre 2022, l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») a convoqué ses membres afin de tenir son Assemblée générale annuelle et célébrer son 35^e anniversaire de naissance. Pour l'occasion, un vins et fromages a été servi gratuitement aux membres présents.

Nos célébrations ont débuté avec un mot de bienvenue de notre président, Me Florian Arseneault, qui a d'ailleurs été réélu pour un autre mandat lors de notre AGA, ainsi qu'un mot de bienvenue du doyen par intérim de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, Me Serge Rousselle, c.r., qui rappelons-le, a déjà par le passé été président et directeur général de notre association.

Nous avons par la suite eu la chance d'entendre les allocutions de nos conférenciers, l'honorable Me Michel Bastarache, c.r., ainsi que notre premier président fondateur de l'AJEFNB, Me Maurice Bourque, c.r.

Par la suite, Me Alexandre Vienneau, notre directeur général, a dévoilé le nouveau logo de notre association:



Enfin, nos célébrations se sont terminées avec le dévoilement d'une plaque des présidences (voir page 13), qui sera affichée à notre siège social, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, ainsi qu'avec une coupe du gâteau.

Au nom de l'AJEFNB, nous désirons remercier tous nos membres qui étaient présents lors de nos célébrations, mais aussi à tous ceux et toutes celles qui ont contribué au sein de notre association depuis sa création!

REPRÉSENTATIONS

Avril 2022 à décembre 2022

30 mars au 1er avril: Rencontre des organismes acadiens et francophones à Fredericton au sujet de la LLONB (Nous avons malheureusement dû annuler notre présence à la dernière minute en raison de la Covid-19).

4 avril: Rencontre avec la SANB et divers intervenants politiques à Fredericton (N.-B.) au sujet de la LLONB (Me Érik Labelle Eastaugh).

7 avril: Rencontre à Fredericton (N.-B.) avec les juges en chef de la CSC, la CANB, la CBR et la CP dans le but d'aborder les questions d'accès à la justice et d'administration de la justice au N.-B. et pour laquelle nous avons présenté un mémoire (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

2 et 13 avril: Rencontre à Moncton (N.-B.) de la Table de concertation des organismes en vue de peaufiner le prochain Plan stratégique communautaire de l'Acadie 2022-2028 (Me Alexandre Vienneau).

20 avril: Consultations sectorielles avec Justice Canada et les AJEF sur la justice dans les deux langues officielles pour le volet services à la communauté (Me Alexandre Vienneau).

21 avril: Consultations sectorielles avec Justice Canada et les AJEF sur la justice dans les deux langues officielles pour le volet du financement de base (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

19 mai: Rencontre avec les représentants juridiques du Forum des maires de la Péninsule acadienne Inc. (Me Florian Arseneault, Me Érik Labelle Eastaugh et Me Alexandre Vienneau).

23 juin: Réunion annuelle 2022 du Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

29 juin: Rencontre des DG de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

20 juillet: Lancement du Plan stratégique communautaire de l'Acadie 2022-2028 (Me Alexandre Vienneau et Mme Sue Duguay).

REPRÉSENTATIONS

Avril 2022 à décembre 2022 (suite)

20 juillet: Rencontre avec la ministre Ginette Petitpas Taylor (Me Alexandre Vienneau et Mme Sue Duguay).

19 août: Participation au tournoi de golf de l'Omnium de l'Acadie organisé par la SANB (Me Alexandre Vienneau et Mme Sue Duguay).

14 septembre: Présentation de l'AJEFNB aux étudiants de 1ères années de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (Me Alexandre Vienneau, Mme Sue Duguay et Mme Marie-Claude Guignard).

14 septembre: Rencontre des DG de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

3 octobre: Rencontre avec la SANB concernant le Group d'intérêt (Me Alexandre Vienneau).

18 octobre: Rencontre de concertation avec les organismes communautaires acadiens et francophones (Me Alexandre Vienneau).

2 novembre: Rencontre des DG de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

7 novembre: Rencontre de concertation avec les organismes communautaires acadiens et francophones (Me Alexandre Vienneau).

10 novembre: Café recrutement à la Faculté de droit de l'Université de Moncton (Me Alexandre Vienneau, Mme Sue Duguay et Mme Marie-Claude Guignard).

13 décembre: Rencontre de concertation avec les organismes communautaires acadiens et francophones (Me Alexandre Vienneau).

1987-1989 Maurice BOURQUE

1989-1991 Sylvio LEBLANC

1991-1992 Louise SOMERS

1992-1994 Euclide LEBOUTHILLIER

1994-1996 Basile CHIASSON

1996-1998 Honoré BOURQUE

1998-1999 Serge ROUSSELLE (remplacé par Pierre GIONET, par intérim, pour qqs mois)

1999-2001 Luc DESJARDINS

2001-2002 Charles GERVAIS

2002-2003 Louise AUCOIN

2003-2004 Harold MICHAUD

2004-2005 Lynne CASTONGUAY

2005-2007 Sacha D. MORISSET

2007-2010 Anik BOSSÉ

2010-2011 Serge ROUSSELLE

2011-2014 Julie EMOND-MCCARTHY

2014-2016 Mélanie TREMBLAY

2016-2018 Yves GOGUEN

2018-auj. Florian ARSENEAULT

PRÉSIDENTS DE L'AJEFNB

ONLINE LEGAL RESEARCH

Introducing Westlaw Edge Canada

The standard for Legal Research.

TRAVAIL D'UN MEMBRE

Me Charles Gervais, chef du contentieux et agent principal de la conformité au sein des Services juridiques chez Assomption Vie, avait attiré notre attention en 2020 sur le fait que Thomson Reuters Canada Limitée publiait seulement la version anglaise des lois sur sa plateforme de recherche numérique WestlawNext Canada, malgré que les deux versions linguistiques aient également force de loi dans de nombreuses autorités législatives comme le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba et au palier fédéral.

En outre, Thomson Reuters ne publiait également pas toutes les traductions de certains jugements.

Après plusieurs échanges courriels et appels entre Thomson Reuters et Me Gervais, ce dernier nous a appris que depuis le 21 juin 2022 les versions officielles en français des lois du Nouveau-Brunswick sont maintenant disponibles sur WestlawCanada et Westlaw Edge Canada.

Au nom de l'AJEFNB et de l'ensemble de la communauté juridique francophone, merci Me Gervais pour votre excellent travail dans ce dossier!

NATHALIE BOURQUE

Membre – Avocate associée chez Bingham

Nathalie Bourque est associée au cabinet Bingham depuis 2013, où elle se concentre entre autres sur la pratique du litige, les accidents et blessures et le droit immobilier résidentiel.

Après l'obtention de son baccalauréat en administration des affaires (spécialisation en finance) de l'Université de Moncton, Me Bourque a été admise au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2003 à la suite de l'obtention de son juris doctor à la même université.

Dans ses temps libres, Me Bourque continue de pratiquer le soccer et le golf et passe du temps avec sa famille dans les arénas et à parler de hockey.



IAN GIRARD

Membre – Avocat chez Forbes Roth Basque

Ian Girard est avocat au sein du cabinet Forbes Roth Basque. À la suite de l'obtention de son diplôme en droit de l'Université de Moncton en 2012, Me Girard fut admis au Barreau de la province en 2013.

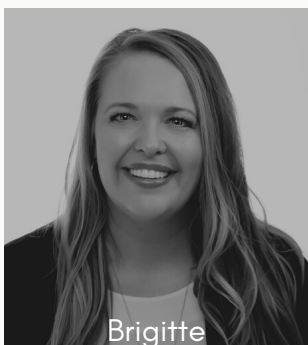
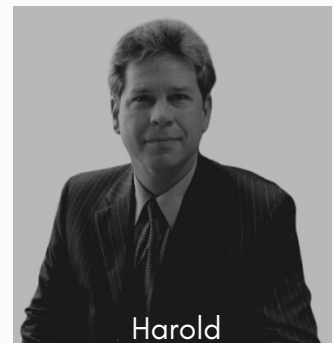
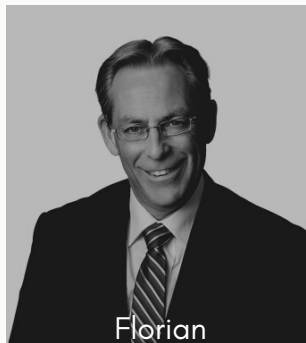
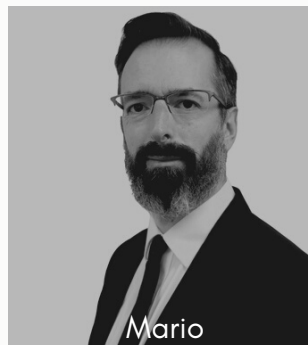
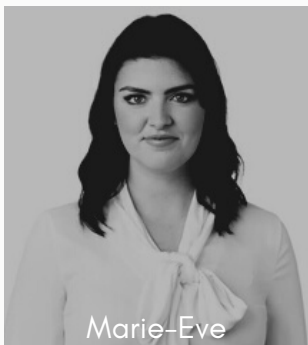
Depuis, il pratique dans les domaines des testaments et successions, du droit de l'emploi, du droit immobilier et du litige civil.

Ancien joueur des Wildcats de Moncton et des Aigles Bleus, il a également été entraîneur adjoint de l'équipe féminine de hockey des Aigles Bleues. De toute évidence, le hockey occupe une place importante dans le quotidien de Me Girard, qui s'avère être un pilier pour l'équipe des Avocats Francophones au tournoi Défi Francofun de Dieppe !



CONSEIL D'ADMINISTRATION

2022-2023



RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CA

18 avril 2022: Il est proposé et appuyé que Mme Marie-Claude Guignard soit nommée sur le conseil d'administration de l'AJEFNB à titre de représentante des étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton en remplacement de Mme Céleste Lee Branch. Adopté à l'unanimité.

28 juillet 2022: Il est proposé et appuyé qu'on ajuste les taux de remboursements d'essence de 0.40\$/km à 0.55\$/km et les remboursements de repas en se basant sur la grille du gouvernement fédéral, de sorte à ce que nos taux soient similaires. Adoptée à l'unanimité.

16 septembre 2022: Il est proposé et appuyé que la réception et l'adoption des états financiers 2022, te que présentés et préparés par le cabinet comptable MNP, soient entérinées. Adoptée à l'unanimité.



Un rappel que l'AJEFNB est toujours à la recherche de personnes pour combler les postes suivants sur son conseil d'administration:

Vice-présidence

Représentant.e de la région Fredericton

Représentant.e de la région Fundy

Représentant.e de la région Miramichi-Kent

Si l'un de ces postes vous intéresse, n'hésitez pas à contacter l'AJEFNB à:

association@ajefnb.nb.ca

COMMUNIQUÉS

(DEPUIS AVRIL 2022)

8 juin - Nomination de la juge LeBlanc à la CANB

30 juin - Révision de la LLONB et fermeture définitive du palais de justice de Tracadie

1er septembre - Nomination et assermentation de la juge O'Bonsawin à la CSC

23 septembre - AGA et célébrations du 35e anniversaire de l'AJEFNB

15 septembre - La communauté acadienne réclame la démission de Kris Austin du Comité ad hoc sur la révision de la LLONB

14 décembre - Révision de la LLONB: tout ça pour ça ?

ACTIVITÉS POUR LE PUBLIC À VENIR

**CONFÉRENCE JURIDIQUE
GRATUITE: LES
CONSÉQUENCES DE
L'ENTRÉE EN FOYER DE
SOINS AU N.-B.**

16 février 2023 (en ligne)

28 février 2023 (en ligne)

**CONFÉRENCE JURIDIQUE
GRATUITE:
L'AIDE MÉDICALE À
MOURIR**

7 février 2023 (en ligne)

21 février 2023 (en ligne)

**CONFÉRENCE JURIDIQUE
GRATUITE: TESTAMENTS ET
PROCURATIONS**

18 janvier 2023 (Grand-Sault)

25 janvier 2023 (Petit-Rocher)

8 février 2023 (en ligne)

15 février 2023 (Dieppe)

22 février 2023 (en ligne)

22 mars 2023 (Kedgwick)

PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS

2022-07-02 - Acadie Nouvelle - Révision de la Loi sur les langues officielles du N.-B.- Blaine Higgs trahit sa parole

2022-07-04 - Acadie Nouvelle - Le palais de justice de Tracadie fermera définitivement

2022-07-04 - Entrevu radio à Radio-Canada - Fermeture des tribunaux de la P-A

2022-07-04 - Entrevue au TJ Acadie - Fermeture des tribunaux dans la P-A

2022-07-04 - Radio-Canada - « C'est une catastrophe », la fermeture du palais de justice de Tracadie fait réagir

2022-07-05 - Entrevue à CHAU-TVA - Fermeture des tribunaux dans la P-A

2022-09-13 - Cahier spécial dans l'Acadie Nouvelle - 35e anniversaire de l'AJEFNB

2022-09-19 - Acadie Nouvelle - L'AJEFNB fête ses victoires pour le bilinguisme

2022-11-04 - Acadie Nouvelle - Pour une rémunération des stages dans les services publics

2022-11-16 - Acadie Nouvelle - Langues officielles 21 organismes acadiens demandent que Kris Austin soit retiré du comité

2022-11-16 - Acadie Nouvelle - Quel sort pour la Loi sur les langues officielles ?

2022-11-16 - ONFR - Les Acadiens craignent le même sort que les Franco-Ontariens en 2018

2022-11-30 - Le Devoir - Des élections pourraient empêcher l'adoption de C-13, dit la ministre

2022-12-21 - Acadie Nouvelle et Telegraph Journal - Nouvelle année nouveau leadership

ANNONCES DIVERSES

Restez à l'affût de ce qui se passe dans le réseau!

FORMATIONS PROFESSIONNELLES À VENIR:

7 février 2023 - 13h30 à 15h

La révision de la LLO et le bilinguisme judiciaire au N.-B.
par Me Michel Doucet, c.r.

14 mars 2023 - 13h à 14h30

Un survol sur les prestations de Chapitre B
par Me Jason Larose et Me Virginia Gillmore

Date et heure à confirmer

Changements proposés par SNB à la Loi sur les corporations commerciales

À confirmer

RÉSEAUX SOCIAUX ET ADHÉSIONS



279 adhésions pour 2022
(228 de confirmés pour 2023)



727 j'aimes (+27)
832 abonnés (+45)



118 abonnés (+11)



<http://www.ajefnb.nb.ca>

Renouvellement des adhésions

Les renouvellements d'adhésions pour être membre de l'AJENB en 2023 ont été envoyés en novembre 2022. Jusqu'à présent, nous avons 228 membres qui ont confirmé leur adhésion.

N'hésitez pas à inviter votre réseau de contact à devenir membre!

OFFRES D'EMPLOI

L'ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (AJEFNÉ) avec son centre ACCÈS JUSTICE ACCESS (AJA) est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste de **conseillère ou conseiller en information juridique**.

Pour plus d'information, appuyé ICI:

OFFRE D'EMPLOI

L'ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ONTARIO (AJEFO) avec son projet CliquezJustice.ca (AJA) est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste **d'agent.e de projet**.

Pour plus d'information, appuyé ICI:

OFFRE D'EMPLOI

NOMINATIONS CONSEILLERS DU ROI

Le 14 novembre 2022, treize avocats et avocates ont été nommés conseillers du Roi par la lieutenante-gouverneure du N.-B. Parmi ceux-ci, on retrouve quatre membres de l'AJEFNB: **Marc-Antoine Chiasson, c.r., Michèle Morin, c.r., Michèle Pelletier, c.r., et Talia Profit, c.r.** L'AJEFNB est fière de compter sur des membres aussi compétents qui font rayonner notre profession et notre association. Toutes nos félicitations!



Au nom du conseil d'administration
et des employés de l'AJEFNB,
nous vous souhaitons un joyeux
temps des fêtes, en espérant que
l'année 2023 sera pour vous remplie
d'amour, de bonheur, de prospérité
et de santé!

Le Bref est publié par:

l'Association des juristes d'expression française du N.-B. inc.



18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9
(506) 853 - 4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca



L'AJEFNB est une association à but non lucratif. Créée en 1987, elle oeuvre activement à l'avancement de l'exercice du droit en français au Nouveau-Brunswick. Forte de ses 279 membres – avocates et avocats, juges, stagiaires, étudiantes et étudiants – elle occupe une place de choix sur la scène publique et politique.

Rédacteurs : Me Alexandre Vienneau et Mme Sue Duguay